



Ville de Bouxwiller
et ses communes associées

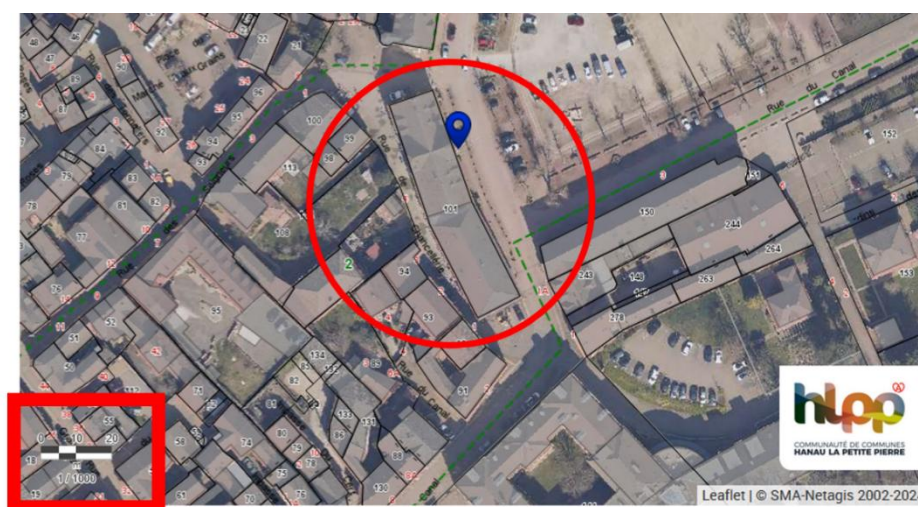
Fiche conseil

Pièces à fournir : dossier d'urbanisme

Cette fiche a été créée afin de vous guider pour la préparation des pièces de votre dossier de travaux. Selon la complexité du projet, d'autres pièces peuvent être demandées. Mais cette fiche, (basée sur un projet fictif), récapitule les pièces récurrentes de très nombreux dossiers d'urbanisme.

○ Plan de situation : avec une échelle graphique

Le principe de ce plan est de localiser la parcelle concernée. Vous pouvez prendre le cadastre ou google maps ou tout autre carte avec une échelle graphique et y entourer ou marquer d'une croix la parcelle concernée. Exemple : plan de situation de la mairie (cercle rouge) avec l'échelle (rectangle rouge).



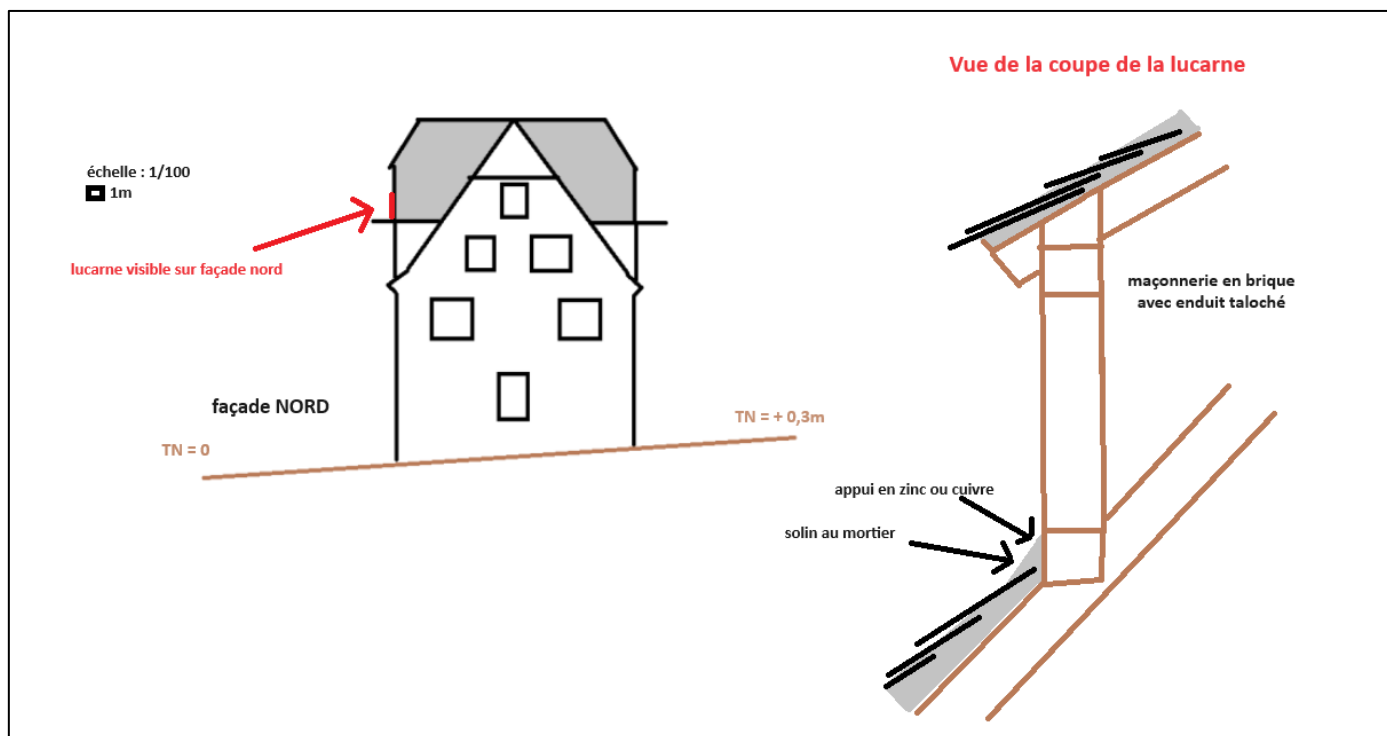
○ Plan de masse : avec une échelle graphique

Il permet de visualiser toute la parcelle concernée par le projet. L'intérêt est d'y voir toutes les limites séparatives. C'est sur ce plan que vous dessinez votre nouvelle construction, clôture, mur, etc. Il faut respecter l'échelle choisie, y mentionner toutes les côtes ainsi que les mesures par rapport aux limites séparatives en fonction de la nature du projet.



○ Plan de coupe : avec une échelle graphique

Ce plan est demandé pour toute construction qui modifie la hauteur d'une construction existante (ex : élévation du toit d'une maison) ou du terrain naturel (ex : clôture, décaissement, remblais, etc). Il faut y mentionner les dimensions de la construction tout en tenant compte de l'échelle (cf. schéma ci-dessous).



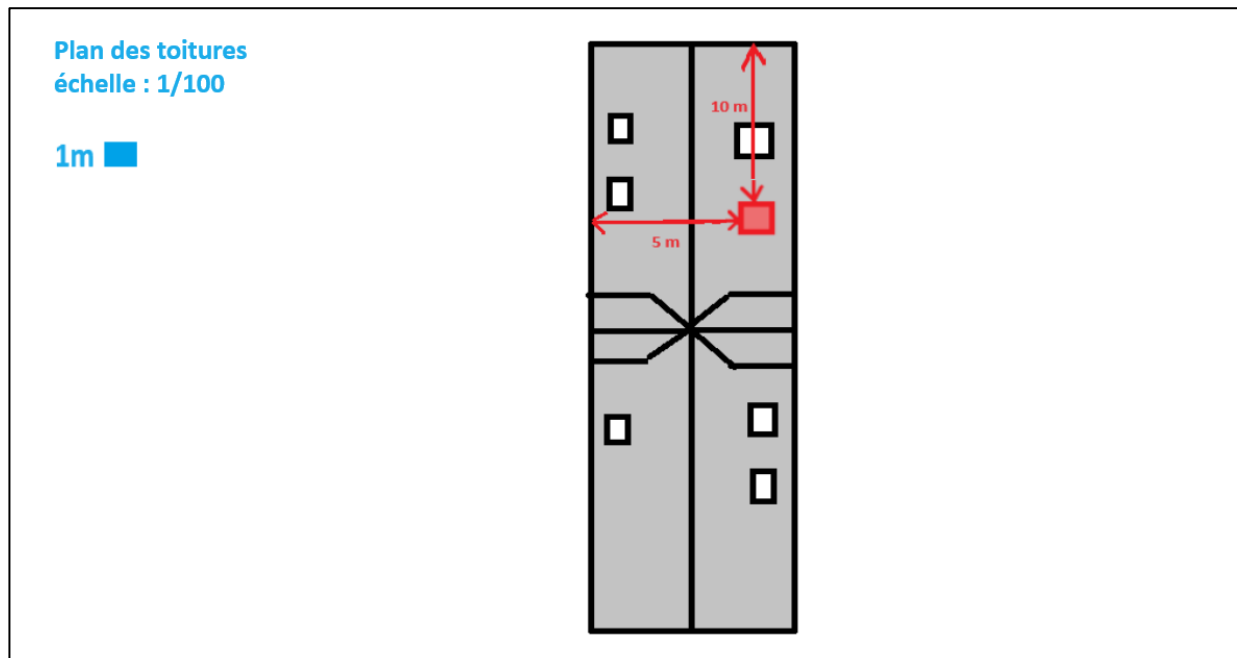
○ Plan de façade : avec une échelle graphique

Ce plan est demandé pour les modifications de façade par exemple l'ajout de fenêtres, de lucarnes, de fenêtres de toit, de panneaux photovoltaïques, etc. Il tient également compte de l'échelle et les dimensions des ouvertures ou autres modifications y sont mentionnées.



○ Plan des toitures : avec une échelle graphique

Ce plan est demandé notamment pour les panneaux photovoltaïques, lucarne, fenêtre de toit, skydomes, verrières (tout ce qui concerne la modification de ce qu'il y a sur le toit. Il tient également compte de l'échelle et les dimensions des ouvertures ou autres modifications y sont mentionnées. Il faudra y faire figurer les faitages, rives et versants selon la nature du projet.



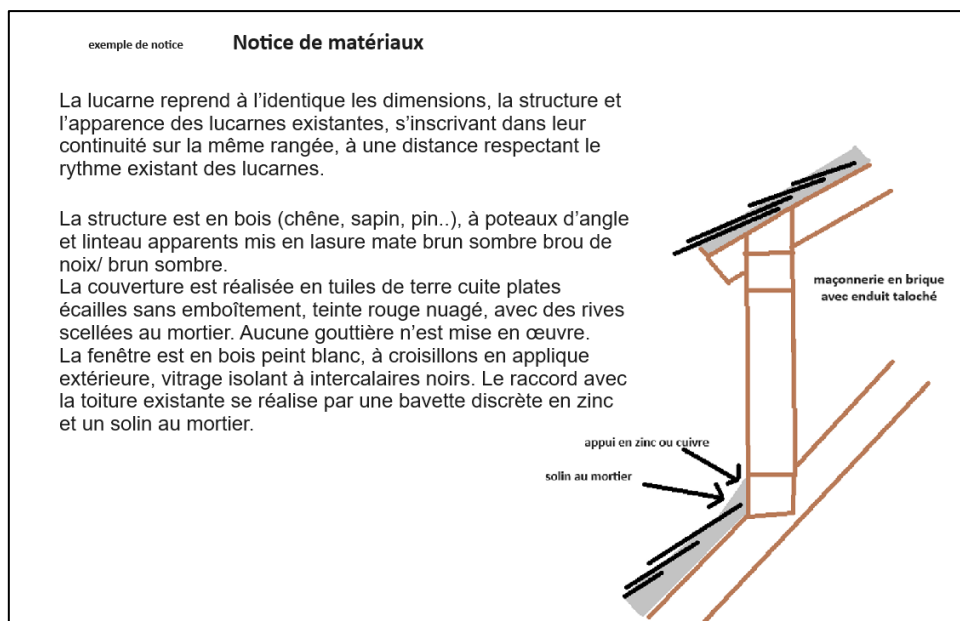
○ Photos : de près et de loin

Elles permettent de mieux situer le projet dans son environnement proche et lointain.



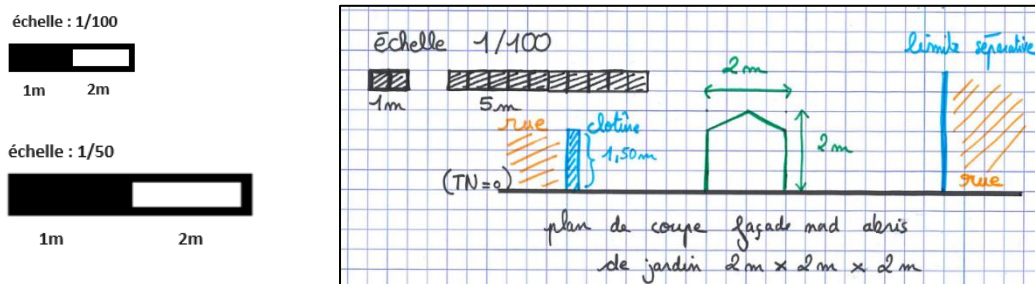
○ Notice des teintes et matériaux, modalité des travaux

Ce document est demandé pour les dossiers concernés par le périmètre du (SPR site Patrimonial Remarquable). Pour Riedheim, les abords restent en vigueur. Cette notice doit préciser les éléments généraux : matériaux utilisés et teintes. Puis il faudra détailler de manière technique comment vous allez procéder à la mise en place du projet (exemple ci-dessous). Le document peut se faire sur papier libre ou document word. Un devis détaillé peut faire office de notice.



Aide : « C'est quoi une échelle graphique ? »

Celle-ci est obligatoire sur les plans depuis le début 2023. Pour vous aider dans votre démarche, voici une petite note explicative : vous pouvez utiliser des feuilles à carreaux (l'échelle peut se faire de la manière suivante : échelle 1/100 ce qui équivaut à un trait de 2 carreaux de long à matérialiser par du feutre ou sur informatique (paint) exemple ci-dessous.



Une question ? Merci de contacter :

Adeline Fichter, chargée d'urbanisme - Ligne directe : 03 88 03 33 98

Mail direct : urbanisme@bouxwiller.eu

Horaires au public en mairie : Lundi : 14h-17h / Mardi : 14h-18h / Mercredi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h

Accueil téléphonique le vendredi : 8h à 12h et 14h à 18h

Plus simple ? Vous pouvez déposer un dossier d'urbanisme par internet :

Si vous souhaitez déposer votre dossier d'urbanisme par internet : rendez-vous sur le site de la mairie, allez dans la section « [vie locale](#) », puis « [urbanisme et travaux](#) », cliquez sur « [La dématérialisation des autorisations d'urbanisme](#) » vous pourrez accéder au guichet unique en cliquant sur le lien vers le « [portail du guichet unique](#) »